

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2018/4166

APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE, L'INSTITUT DROIT ART CULTURE (IDAC) / UNIVERSITE JEAN-MOULIN-LYON 3, L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON ET L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON (UCLY)

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : M. GRABER LOÏC

<b>SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 Septembre 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 Septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 septembre 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN GEORGES

**SECRETAIRE ELU** : MME HAJRI MINA

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, MME DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. CORAZZOL, MME GAY, M. GRABER, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME REYNAUD, M. DURAND, MME RIVOIRE, M. LE FAOU, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, MME FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : MME BESSON (POUVOIR A MME RABATEL), M. FENECH (POUVOIR A MME SANGOUARD), M. BLACHE (POUVOIR A M. DAVID), MME BERRA (POUVOIR A MME NACHURY), MME FONDEUR (POUVOIR A M. LEVY), M. COLLOMB (POUVOIR A M. KEPENEKIAN), MME DE LAVERNEE (POUVOIR A MME BALAS)

**ABSENTS non excuses** : MME MADELEINE

2018/4166 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE, L'INSTITUT DROIT ART CULTURE (IDAC) / UNIVERSITE JEAN-MOULIN-LYON 3, L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON ET L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON (UCLY) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les musées de la Ville de Lyon ont établi, au fil des années, des relations de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire. Acteurs essentiels de la diffusion des savoirs et de la connaissance, les musées municipaux et les université et écoles supérieurs de Lyon s'accordent pour développer des actions qui visent à initier des partenariats afin de valoriser les interactions entre art, culture et sciences, de développer les accès au savoir, de contextualiser les apprentissages et de faciliter le transfert des connaissances d'un milieu d'apprentissage à un autre.

L'objectif est ainsi que les musées de Lyon deviennent, pour les étudiants, et plus largement pour la communauté universitaire, enseignants, chercheurs, des lieux de ressources ainsi que de sociabilité et de pratique culturelle. Cette dynamique s'inscrit également comme un complément indispensable de certains cursus (lettres, arts, histoire, sciences humaines en général), et peut aussi ouvrir de nouveaux horizons aux étudiants et chercheurs d'autres disciplines (sciences, informatiques et numérique) tout en permettant aux artistes et acteurs de la culture d'innover dans des domaines de recherche.

A cette fin, les musées développent les partenariats pédagogiques avec diverses formations ayant trait à l'art ou à la culture, proposent des visites de découverte des collections et des métiers du musée, ou des ateliers et des projets collaboratifs, accueillent des cours d'histoire de l'art devant les œuvres, organisent des journées de présentation des métiers du musée, dans une optique plus professionnalisante. Une programmation dédiée permet aux étudiants d'autres formations d'identifier le musée comme un lieu ouvert de découvertes et d'échanges.

A terme, ces démarches concourent à l'intensification des pratiques artistiques et culturelles des étudiants et au développement de la fréquentation étudiante.

Dans ce cadre, le musée des Beaux-Arts a entrepris des réflexions avec les établissements suivants :

- le Lycée La Martinière- Duchère pour assurer aux étudiants de la classe préparatoire ECT une meilleure pratique de l'institution muséale
- l'Institut Droit Art Culture (IDAC) / Université Jean-Moulin-Lyon 3 pour organiser des actions pédagogiques au musée à destination des étudiants du Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art

- l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL), dont les étudiants recherchent au cours de leur formation une culture visuelle et artistique pour laquelle la fréquentation et la familiarité avec les collections du Musée des Beaux-Arts est une ressource importante.
- l'Université Catholique de Lyon (UCLy), dont les étudiants de L1 Lettres modernes, dans le cadre de leur enseignement Art et Littérature travaillent à la rédaction de notices Wikipédia, relatives à des biographies d'artistes lyonnais, à partir du fonds de documentation du musée.

Des conventions ont été élaborées avec chacun des établissements.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Les conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Lycée La Martinière Duchère, l'Institut Droit Art Culture / Université Jean-Moulin-Lyon 3, l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et l'Université Catholique de Lyon pour l'année 2018/2019 sont approuvées.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer les présentes conventions et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER